

**Les sources administratives à l'aide de la statistique sociale :
L'apport du Registre des Italiens résidant à l'étranger pour
l'analyse régionale de la migration de retour**
**Administrative Data Sources for Statistical Purposes. The
Contribution of the *Register of Italian Population Abroad* to
Studying Return Migration By a Regional Approach**

Daniela Ghio

Volume 39, Number 2, Fall 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1003588ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1003588ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ghio, D. (2010). Les sources administratives à l'aide de la statistique sociale : l'apport du Registre des Italiens résidant à l'étranger pour l'analyse régionale de la migration de retour. *Cahiers québécois de démographie*, 39(2), 275–305. <https://doi.org/10.7202/1003588ar>

Article abstract

An alternative method is proposed to explain return migration dynamics, based on the relationship between citizenship and return migration. Exclusive access to the Register of the Italian Population Abroad enables a comparative method to be elaborated to test the following hypothesis : return migration among the Italian population in Canada is related to keeping Italian citizenship. For this purpose, an origin — destination approach is adopted to create a cross-data historical overview of Italian migration to Canada from 1966 to 2006, focussing on the period 2001 to 2006. Using a multiregional model (Rogers, 1995) to simulate an Italian—Canadian demographic system enables the interaction between demographic phenomena and naturalisation to be captured. The article demonstrates the existence of a positive relationship between *return to Italy* and *Italian citizenship* for Italian Canadians living in Canada.

Les sources administratives à l'aide de la statistique sociale : l'apport du Registre des Italiens résidant à l'étranger pour l'analyse régionale de la migration de retour

DANIELA GHIO*

Nous proposons une approche comparative origine-destination pour expliquer la dynamique du retour à partir de l'analyse de la relation entre la migration de retour et le maintien de la citoyenneté du pays d'origine. En nous appuyant sur une source de données rendue exceptionnellement accessible, le *Registre des Italiens résidant à l'étranger*, nous formulons l'hypothèse suivante : le comportement du retour de la population italienne immigrée au Canada est relié au maintien de la citoyenneté italienne. Pour tester cette hypothèse, nous reconstruisons le cadre historique de la migration italienne au Canada depuis 1966, selon les phases du calendrier censitaire, en focalisant la période la plus récente 2001-2006. L'adoption de la méthodologie multirégionale (Rogers, 1995) permet de retracer les trajectoires migratoires de la population italienne immigrée au Canada en recréant le système d'interaction entre les phénomènes démographiques et les changements du statut juridique, de la citoyenneté italienne d'origine à la naturalisation canadienne. La recherche atteste l'existence d'une corrélation positive entre le comportement migratoire de retour des immigrants italiens au Canada et la conservation du statut de citoyens italiens.

English abstract, p. 305

INTRODUCTION

Les statistiques sociales sont innovantes lorsqu'elles créent des connexions entre les domaines et font ressortir des tendances, ce qui conduit à une vision en syntonie des sciences humaines. Cette approche est indispensable à l'étude de la migration internationale. Une migration internationale touche par définition les frontières d'au moins deux pays, le pays d'origine et le pays de destination, et elle dépend des conditions

* Ministère de l'Intérieur, Département des libertés civiles et l'immigration (Italie)

économiques, politiques et sociales globales. L'absence de sources conçues et systématiquement développées pour permettre la prise en compte simultanée de ces aspects accroît la difficulté de l'étude du phénomène : les enquêtes basées sur des accords internationaux sont plutôt rares tandis que les enquêtes concernant un seul pays, pays d'origine ou pays de destination, sont souvent liées à des logiques nationales. Nous proposons une méthode pour rendre comparables et complémentaires deux perspectives d'analyse à première vue incompatibles, celle du pays d'origine et celle du pays de destination, dans le but d'expliquer le comportement migratoire du retour d'une population immigrée. Notre étude porte sur la population italienne résidant au Canada.

L'analyse se développe en cinq sections. Selon les lignes tracées par l'UNECE (2006), la première section aborde la question de l'utilisation optimale des sources disponibles (recensements, registres administratifs et registres de la population) pour permettre une lecture croisée origine-destination des données. À partir d'une perspective démographique, la deuxième section conceptualise la migration de retour et définit l'approche méthodologique adoptée. La troisième section examine les aspects juridico-institutionnels liés au contexte spécifique de la recherche. La quatrième section détaille le modèle multirégional d'analyse, tandis que la dernière section discute et synthétise les principaux résultats obtenus.

LES SOURCES DE DONNÉES

L'ensemble des sources officielles d'information statistique produites dans un pays constitue son système statistique. L'organisation et les programmes d'un système statistique national, ainsi que les paramètres de collecte de données et les règles de tenue des fichiers, reflètent donc le cadre juridique, politique et social du pays. Nous allons d'abord présenter les sources de données du pays d'origine, l'Italie, pour passer ensuite aux sources du pays de destination, en l'occurrence le Canada. Après une revue rapide de la philosophie des deux systèmes nationaux, nous sélectionnons pour chacun les sources sur la base de deux critères : leur accessibilité et leur capacité à suivre la dynamique migratoire.

Les sources italiennes

Le système statistique italien, tout comme le système statistique européen en matière de migration (R.C.E. n° 862/2007), adopte pour identifier une population le critère de la citoyenneté, statut de légitimité juridique et

d'appartenance à l'État. Les principales sources italiennes de données en matière de migration sont de nature administrative : nous les analysons à partir des dispositions législatives régissant la résidence d'un citoyen italien à l'étranger.

Comme la plupart des pays européens, l'Italie possède une tradition de tenue de registres de la population¹. Pour les Italiens résidant à l'étranger, les consulats ont la responsabilité de la tenue des registres consulaires et de la mise à jour du Registre des Italiens résidant à l'étranger. La législation italienne prévoit qu'un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois doit se présenter au consulat italien le plus proche de sa résidence pour son inscription dans le Registre des Italiens résidant à l'étranger, géré au niveau central par le ministère de l'Intérieur pour assurer l'exercice du droit de vote des Italiens demeurant en dehors du pays. Cette inscription entraîne le changement de résidence de la dernière municipalité italienne vers la circonscription étrangère, changement enregistré dans le Registre de la population de la municipalité concernée². Le citoyen italien qui n'accomplit pas ce devoir ne pourra pas exercer son droit de vote à l'étranger et restera sujet à toutes les impositions du régime fiscal italien, dont les impôts sur la résidence. La loi italienne prévoit aussi qu'un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois et ayant un enfant à l'étranger est obligé de communiquer cette naissance au consulat italien le plus proche de sa résidence pour que le nouveau-né obtienne la citoyenneté italienne (et par conséquent soit inscrit dans le Registre des Italiens résidant à l'étranger). En agissant ainsi, le citoyen italien pourra exercer son droit (*ius sanguinis*) de transmission de la citoyenneté italienne à sa descendance.

Le ministère de l'Intérieur, en qualité de responsable et administrateur central du Registre des Italiens résidant à l'étranger, protège cette base de données en interdisant en principe sa consultation : cette recherche n'a été possible que grâce à une autorisation accordée à titre exceptionnel et

1. Le premier rapport publié par les Nations Unies (1962) a défini « un vrai système de registre de la population comme un mécanisme assurant l'enregistrement continu des renseignements démographiques de façon de tenir à jour les données concernant certains événements qui affectent la vie de chaque individu ainsi que plusieurs de ses caractéristiques ».

2. Le Registre de la population et l'état civil sont sous la responsabilité de l'autorité communale italienne, qui assure la collecte exhaustive des informations et leur véracité sur la base d'une compétence territoriale.

personnel et réservant l'accès à des données individuelles non sensibles³ du registre.

La critique la plus fréquente touchant les sources administratives est que ces dernières reflètent trop l'architecture pesante de la bureaucratie. Dans notre cas, le nombre d'acteurs impliqués (le citoyen italien, le consul, la municipalité) dans le processus de mise à jour de ces fichiers augmente inévitablement le nombre de passages administratifs et accroît les délais entre la manifestation réelle des événements et leur enregistrement. Cette considération et la fréquence des échéances électorales ont fait naître l'exigence d'une action centralisée visant à améliorer la qualité des informations collectées et l'efficacité de la tenue du Registre des Italiens résidant à l'étranger. Dans ce but, le ministère de l'Intérieur a mis sur pied deux projets. Le premier a pour objectif d'assurer la cohérence entre les registres consulaires, le Registre des Italiens résidant à l'étranger et les registres des municipalités italiennes. Cet effort d'harmonisation des registres, qui prévoit aussi la création d'un comité permanent pour la coordination et le monitorat⁴, a dès à présent permis de réels progrès en termes d'alignement des archives⁵. Le second projet, plus général, vise l'implémentation d'un système unique de données touchant la population italienne, à travers l'interconnexion des réseaux informatiques de l'administration publique, dans le but de mettre en réseau les activités de tous les organismes décentralisés⁶.

Les sources canadiennes

Le multiculturalisme canadien, qui reconnaît à chaque groupe ethnique une place dans la mosaïque de la société, respecte la préservation du patri-

3. Il s'agit évidemment d'une base de données nominatives et indexées contenant des informations qui touchent l'identité personnelle et familiale des individus.

4. D.P.R. n° 104 du 2 avril 2003 et D. M. du 14 mai 2004.

5. Voir Ghio 2009, p. 302. En croisant les données tirées des registres du consulat général d'Italie à Montréal et du consulat italien de Bruxelles avec les données tirées du Registre des Italiens résidant à l'étranger, notre étude a démontré empiriquement l'évolution de l'alignement entre les deux sources, par la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle accomplie directement par les consulats et une activité de contrôle centralisé de la part du ministère de l'Intérieur. L'optimisation de cette correspondance a contribué à la réduction de l'écart entre les sources, estimable dans les deux cas spécifiques à moins de 1 %.

6. Voir Indice Nazionale delle Anagrafe (INA), page consultée le 22 octobre 2010 : http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/temi/servizi_demografici/scheda_003.html.

moine culturel d'origine d'une population immigrée tout en favorisant sa naturalisation. Dans quelle mesure le système statistique canadien est-il issu de cette perspective ? Le Canada ne dispose pas d'un registre de la population. Le recensement devient alors la source primaire des données pour dénombrer les effectifs résidant habituellement dans le pays (population de droit). Le recensement canadien opère une classification de la population selon l'origine ethnique, mais fondée sur la perception personnelle de chaque répondant relativement à son ascendance ethnique. Pour les exigences de cette analyse, nous avons recours à des critères plus objectifs, également prévus par le recensement canadien pour l'identification d'une population : la citoyenneté et le lieu de naissance. Les données désagrégées selon ces deux derniers critères sont disponibles par le biais du projet Public Use Microdata Files.

Les renseignements relatifs aux flux des immigrants admis au Canada⁷ sont publiés par la Division de la gestion de l'information électronique du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ces données administratives sont ventilées selon le pays de naissance, le pays de citoyenneté et le pays de dernière résidence permanente, mais pour les périodes les plus récentes leur accessibilité présente des restrictions.

Certains facteurs, comme les erreurs de déclaration et de couverture, peuvent altérer la qualité des informations tirées du recensement. À ces lacunes s'ajoutent les problèmes liés à la composition et la représentativité des échantillons constituant les fichiers des micro-données (par exemple, le taux de sous-dénombrement et la taille de l'échantillon peuvent varier d'un recensement à l'autre). Cependant, une neutralisation partielle des erreurs peut se produire par compensation. De plus, une évaluation stricte de ces effets, qui demeure difficile à déterminer, n'est pas le but de notre analyse. Sachant que notre étude vise plutôt à dégager une tendance, nous estimons que ces effets demeurent dans des limites tolérables (à propos de l'impact produit par ces facteurs, voir Ghio, 2009 : 302).

7. Le système de points d'appréciation, qui règle depuis 1967 l'admission au Canada des immigrants autres que des proches parents ou des réfugiés, repose sur le principe selon lequel les immigrants doivent répondre aux besoins perçus de l'économie et du marché du travail canadiens. Les points sont ainsi attribués en fonction de la compétence professionnelle, du niveau de scolarité, de la connaissance linguistique, de l'âge, etc. L'application est universelle, sans discrimination à l'égard de la race, de la religion ou de la couleur.

Les bases de la comparaison

Pour jumeler entièrement la source italienne et la source canadienne, nous aurions besoin de repérer chaque individu à l'aide d'un code unique, ce qui présuppose une identification personnelle que les législations en vigueur tant en Italie qu'au Canada interdisent. Nous avons donc plutôt identifié des critères communs entre ces deux sources pour établir une corrélation entre les données, ce qui assure la cohérence et la comparabilité entre les informations tirées du Registre des Italiens résidant à l'étranger et celles dérivées du recensement canadien. Cette méthode comparative (données administratives/données censitaires) permet également de tester si la source administrative — le Registre des Italiens résidant à l'étranger — est en mesure de représenter les phénomènes et les circonstances de la période de manière similaire à celle de la source censitaire — le recensement canadien.

LA CONCEPTUALISATION DE LA MIGRATION DE RETOUR DANS UNE PERSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE : DÉFINITIONS ET APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

Les rares études démographiques ayant traité de la migration de retour en adoptant des approches quantitatives relèvent de quatre conceptualisations : (1) le retour est une étape de l'itinéraire migratoire d'un individu pendant son cycle de vie ; (2) le retour est la résultante de deux forces opposées ; (3) le retour est une composante du régime démographique d'une population ; (4) le retour est une expérience migratoire vécue à la retraite. Nous allons brosser un bref portrait de chacune de ces conceptualisations, en indiquant leurs principales implications méthodologiques sur notre analyse.

1. La première conceptualisation voit la migration d'une façon circulaire (Rallu, 2003) : le milieu choisi est une étape d'un parcours bien loin d'être définitif, puisque souvent l'individu revient au même endroit plusieurs fois. Ce processus de déplacement peut répondre à une stratégie de transition où le passage d'une situation socio-économique à une autre représente une forme d'investissement ou de mobilisation des ressources humaines et financières, individuelles ou familiales. Cependant, pour définir la circularité des migrations, nous devons connaître le rang de chaque mouvement migratoire.
2. L'argumentation principale de la deuxième conceptualisation repose sur la constatation empirique que de hauts degrés d'intégration rédui-

sent la tendance au retour tandis que de fortes liaisons au pays d'origine augmentent la possibilité d'y retourner (Waldorf, 1995). La migration de retour reflète ainsi une interaction entre l'individu et la collectivité : un sentiment d'attachement lie l'individu à sa propre communauté d'origine et une volonté d'intégration le pousse vers la nouvelle communauté d'accueil. L'attachement au pays d'origine peut se réduire pendant la première phase d'installation dans la société d'accueil ; à l'opposé, il peut s'accroître pendant la phase initiale d'intégration en réponse à la sensation de la perte d'identité culturelle puisque le pays d'origine marque le processus cumulatif d'apprentissage et d'éducation de l'individu. De cette façon, la durée de séjour devient une variable de substitution pour estimer le niveau d'intégration d'un immigrant dans le pays d'accueil.

3. La troisième conceptualisation considère le retour dans une perspective spatialisée, comme l'expression de l'interaction spatio-temporelle entre les trois phénomènes démographiques (fécondité, mortalité et migration) qui varie selon l'âge et la région observée (Rogers, 1990). La reconstruction d'un système multirégional où ces trois phénomènes démographiques interagissent simultanément permet de capturer les conséquences qui se produisent et qui sont capables de modifier les déterminants des phénomènes eux-mêmes, en leur donnant une signification en termes de transformations du régime démographique. La condition *sine qua non* à satisfaire pour l'adoption de cette approche est évidemment la connaissance de tous les événements démographiques pour chaque région du système spatial observé.
4. Un cliché classique associe le retour à la retraite en le justifiant par les liens affectifs et culturels à la terre natale, jamais rompus pendant le séjour à l'étranger. L'analyse de Michalowsky et Tran (2008 : 37) en voit un exemple typique dans la migration du Canada vers l'Italie pour la période 2001-2006 : « c'est peut-être le désir de se replonger dans les souvenirs d'enfance qui a incité ces migrants plus âgés à retourner vivre en Italie ». Ainsi formulée, cette conceptualisation consacre le binôme retour-retraite, en ignorant la prise en compte de la citoyenneté d'origine et le rôle que sa conservation joue dans le processus migratoire du retour.

En prenant en compte que le retour est un événement démographique renouvelable (1^{re} conceptualisation), notre paradigme révisé la dichotomie intégration-attachement élaborée par Waldorf (2^e conceptualisation). L'intégration est un processus complexe et multidimensionnel, culturel,

économique, linguistique, et social, dont la naturalisation⁸ est une étape. En marquant le passage juridique de l'État d'origine à l'État d'accueil, l'acquisition de la citoyenneté⁹ du pays d'accueil et la perte éventuelle de la citoyenneté du pays d'origine ont cependant des implications politiques certaines, dans la mesure où la citoyenneté permet d'exercer les droits de vote et de participer activement à la gestion publique. D'après cette perspective politico-institutionnelle, nous pouvons définir la citoyenneté du pays d'origine comme une variable de substitution de l'enracinement des immigrants à leur pays d'origine. Dans le but de dégager la relation existant entre la migration de retour et la citoyenneté, nous étudions la migration de retour des immigrants italiens résidant au Canada pour vérifier dans quelle mesure elle est corrélée au maintien de la citoyenneté italienne. Sur la base des données disponibles, l'analyse applique la méthodologie multirégionale de Rogers (3^e conceptualisation), d'abord pour démontrer l'inconsistance du binôme retour-retraite (4^e conceptualisation), ensuite pour satisfaire la question de recherche¹⁰.

CADRE D'ANALYSE : 40 ANS DE RELATIONS MIGRATOIRES ITALIE-CANADA

Cette section vise à reconstruire le cadre historique du retour de la migration italienne au Canada entre 1966 et 2006 en croisant les données de stock avec les données de flux provenant des sources canadiennes et italiennes. L'adoption de cette logique comparative¹¹, qui conduit à une représentation systématique du retour par période (tableau 1) nous permet

8. OCDE, 2010 *Séminaire sur la naturalisation et l'intégration socioéconomique des immigrants et de leurs enfants*, Bruxelles, 14-15 octobre 2010, Autoworld Museum.

9. Selon les *Recommendations on Statistics on International Migration, Revision 1*, du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la citoyenneté est le principe de légitimité juridique qui qualifie l'appartenance de l'individu à une collectivité. La naturalisation est la modalité d'acquisition de la citoyenneté étrangère après une période de permanence dans le pays étranger.

10. L'inexactitude de l'antithèse ne suffit pas à consacrer la validité de la thèse.

11. La logique comparative énoncée par Frenk et collab. (1994) se développe en six étapes : 1) la définition des périodes d'analyse ; 2) l'examen des sources de données pour identifier les critères convergents et divergents ; 3) la recherche opérationnelle des critères d'intégration entre les sources ; 4) la reconstruction des stocks à partir des données de flux en adoptant les critères identifiés dans l'étape 3 ; 5) la comparaison des résultats obtenus dans l'étape 4 avec les données de stock disponibles ; 6) la justification des écarts relevés dans l'étape 5 à la lumière des éléments de différenciation dégagés dans l'étape 2.

TABLEAU 1 La dynamique du retour de la population italienne immigrée au Canada entre 1966 et 2006 (suite)

Année t	Région de résidence : CANADA				Dynamique migratoire de et vers l'Italie pendant la période t à t + 5			
	Population d'origine italienne à l'année t				Immigrants de l'Italie	Région de naissance		Citoyens italiens retournés Total C.
	Effectifs	ITALIE		CANADA		ITALIE	CANADA	
		italienne	canadienne					
Sources	α	α	α	α	δ	δ	B.	ϵ
1986	3641				84	178	β	
1991	3545	461	2856	228		46		47
	100 %	13 %	81 %	6 %				
1991/1986	-3 %	-29 %	-1 %					
1991	3545					168		43
1996	3271	492	2779					
	100 %	15 %	85 %					
1996/1991	-8 %	7 %	-3 %					
1996	3271					148		25
2001	3179	439	2709	32				
	100 %	14 %	85 %	1 %				
2001/1996	-3 %	-11 %	-3 %					
2001	3179					168		32
2006	2978	358	2620					
	100 %	12 %	88 %					
2006/2001	-6 %	-18 %	-3 %					

Les nombres sont divisés par 100; les arrondis peuvent entraîner des différences arithmétiques; * indique une valeur inférieure à 100

TABEAU 1 La dynamique du retour de la population italienne immigrée au Canada entre 1966 et 2006 (suite)
Décomposition des données concernant la population italienne née en Italie et résidant au Canada – Détail des sources

Effectifs	Source canadienne		Source italienne	
	Région de naissance ITALIE	Citoyenneté canadienne pas exclusive	Région de naissance ITALIE	Citoyenneté italienne pas exclusive
A.				
2006		2343		899
2978		267	902	

Légende

- A. Immigrants nés en Italie et résidants au Canada
- B. Italiens arrivés au Canada pendant la période
- C. Italiens retournés en Italie pendant la période
- α STATCAN: Recensement- Échantillon 1 % en 1971; 2 % en 1981 et 1986; 3 % en 1991; 2,8 % en 1996; 2,7% en 2001; 2,0 % en 2006
- β Ministère de l'Immigration – Canada – Flux selon le pays de la dernière permanence et estimation des flux sur la base de l'année 1996
- t Année du recensement
- ε Ministère des Affaires étrangères – Italie – Registre des Italiens résidant à l'étranger
- δ Estimation des mouvements de la population (ISTAT)

aussi de tester la faisabilité des informations collectées par le Registre des Italiens résidant à l'étranger concernant les Italiens immigrés au Canada.

Construction des données

L'analyse s'appuie sur la segmentation des recensements canadiens ; pour chaque période intercensitaire, les micro-données sont sélectionnées par pays de naissance (Italie) et citoyenneté, nos deux critères de contact entre les sources canadiennes et italiennes. Chaque intervalle intercensitaire représente une ligne du tableau 1, qui doit être interprétée selon l'équation générale d'identité ci-dessous qui intègre tous les éléments devant être quantifiés pour dresser les effectifs d'une population d'une période censitaire à la suivante :

$$P_t = P_{t-5} + N_{(t-5;t)} - D_{(t-5;t)} + I_{(t-5;t)} - E_{(t-5;t)}$$

où P_t = la population recensée à la fin de la période ; P_{t-5} = la population recensée au début de la période ; $N_{(t-5;t)}$ = le nombre de naissances entre les dates t-5 et t ; $D_{(t-5;t)}$ = le nombre de décès entre les dates t-5 et t ; $I_{(t-5;t)}$ = le nombre d'immigrants entre les dates t-5 et t ; $E_{(t-5;t)}$ = le nombre d'émigrants entre les dates t-5 et t.

Le nombre de naissances n'est pas pris en compte parce que nous étudions les immigrants italiens qui sont nés en Italie et qui ont immigré au Canada, notamment la première génération d'immigrants. La raison principale de cette exclusion relève des paramètres de collecte des données des recensements canadiens, qui ne distinguent pas (sauf quelques exceptions) la population immigrée par génération, puisque les descendants des immigrants, citoyens canadiens par le droit du sol (*ius soli*), font partie des effectifs de la population de citoyenneté canadienne.

Devant l'absence de données fiables provenant de l'état civil, nous avons estimé les décès de la population italienne résidant au Canada en formulant l'hypothèse que la citoyenneté détermine le régime démographique d'une population. De cette façon, pour chaque période observée, nous avons appliqué aux immigrants italiens de citoyenneté canadienne la table de mortalité de la population canadienne et aux immigrants italiens qui ont gardé la citoyenneté italienne la table de mortalité de la population italienne¹².

12. La table de mortalité considère que l'individu pendant le cours de sa vie est sujet aux conditions de mortalité du moment (en l'occurrence de la période censitaire). Pour

Le nombre d'immigrants et d'émigrants est reconstruit selon les critères énoncés (pays de naissance et citoyenneté) en distinguant : a) les mouvements vers les pays étrangers à l'exclusion de l'Italie ; b) les mouvements en provenance de l'Italie ; c) les mouvements à destination de l'Italie.

Nous indiquons, pour chaque composante de la population recensée à la fin de la période et présentée dans la colonne A du tableau 1, la source de données utilisée :

- a) colonne B : migration internationale : estimation tirée de la source italienne (Registre des Italiens résidant à l'étranger) ;
- b) colonne C : flux d'entrée au Canada des immigrants nés en Italie selon la source canadienne (ministère de l'Immigration) ;
- c) colonne D : flux de retour des immigrants nés en Italie et résidant au Canada selon la source italienne (Registre des Italiens résidant à l'étranger) ; il faut préciser que cette colonne inclut le retour des citoyens italiens nés au Canada (explicité dans la dernière colonne à droite), qui ont acquis la citoyenneté italienne par droit du sang (*ius sanguinis*) et la citoyenneté canadienne par droit du sol (*ius soli*).

À chaque période intercensitaire, l'effectif de la population italienne résidant au Canada (colonne A) est donc égal à l'effectif observé à la période précédente augmenté des nouveaux immigrants et réduit des décès et des émigrants.

nos premières périodes d'observation (de 1966 à 1976), la comparaison entre l'espérance de vie qui synthétise les comportements de mortalité de la population italienne et celle qui synthétise les comportements de mortalité de la population canadienne met en évidence une divergence d'environ deux ans ; cette différence se réduit ensuite progressivement. En attendant une analyse comparant les taux de mortalité spécifiques par classe d'âge de la population italienne immigrée au Canada et les taux de mortalité spécifiques par classe d'âge de la population canadienne, dans une dimension régionale et au cours du temps, nous renvoyons aux études suivantes : à propos de la robustesse des données, R. Bourbeau R. et A. Lebel, « Mortality Statistics for the older-old : an evaluation of Canadian Data », *Demographic Research*, vol. 2, art. 2, 2000 (disponible à partir du site www.demographic-research.org) ; à propos des différences régionales, G. Caselli et V. Egidi, *Le differenze territoriali di mortalità in Italia. Tavole di mortalità provinciali*, Istituto di demografia, Roma, 1981, p. 168 ; à propos de la sous-mortalité des immigrants, P. Deboosere, « La sous-mortalité des immigrés adultes en Belgique : une réalité attestée par les recensements et les registres », *Population*, vol. 60, 2005, p. 200-220 ; A. Palloni et E. Arias, « Paradox lost : Explaining the Hispanic adult mortality advantage », *Demography*, vol. 41(3), 2004, p. 385-415 ; Abraido-Lanza et collab., « The Latino mortality paradox : A test of the salmon bias and healthy migrant hypotheses », *American Journal of Public Health*, vol. 89(10), 1999, p. 1543-1548.

Nous proposons deux clés de lecture de cette reconstitution historique : d'une part le retour et sa relation avec le maintien de la citoyenneté italienne, d'autre part la corrélation entre les sources canadiennes et italiennes.

Retour et maintien de la citoyenneté canadienne

L'évolution du retour ressortant de cette analyse, qui synthétise en quelque sorte 40 ans de relations migratoires entre l'Italie et le Canada, est tout à fait cohérente avec la conceptualisation de Waldorf : la migration de retour décroît au fur et à mesure que la durée de séjour augmente. Cependant, il est évident que la migration de retour est une expérience qui concerne la population italienne gardant la citoyenneté italienne : à l'exception des chiffres obtenus pour 1971 et 1996, le retour de la population italienne de citoyenneté canadienne est presque inexistant. La justification de ces deux exceptions exige une réflexion plus approfondie sur la spécificité du profil migratoire italien : en 1976, la seconde vague migratoire italienne au Canada peut être considérée comme achevée (l'appellation de seconde vague est utilisée pour la distinguer de la première vague migratoire italienne du début du xx^e siècle). Cette situation représente un cas d'étude difficilement renouvelable parce qu'elle permet d'observer les comportements de la population italienne immigrée au Canada jusqu'en 1971 sans les perturbations dues aux migrations ultérieures très importantes. En fait, l'année 1971 marque le début d'une période de transition qui conduira l'Italie à devenir — à partir des années 1990 — un pays d'immigration. En ce qui concerne l'année 1996, le cycle productif de la plupart des immigrants italiens est alors terminé et le retour observé, tout en restant un phénomène quantitativement très limité, peut être associé à la retraite.

L'année 1996 marque donc la fin d'un cycle migratoire et le début d'une nouvelle phase migratoire, d'une ampleur cependant bien différente de celle de la précédente : en effet, la population de citoyenneté italienne démontre une croissance après 25 ans de déclin. Suivant cette interprétation, nous pouvons déduire que le retour des périodes 1996-2001 et 2001-2006 correspond au retour relatif à la première phase du processus d'intégration tel que le conçoit Waldorf.

Corrélation entre les sources : la période 2001-2006

Le stock de la population italienne née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Canada, stock tiré du recensement canadien en 2006, diverge

du stock de la population italienne née en Italie de citoyenneté italienne tiré de la source italienne (Registre des Italiens résidant à l'étranger). Pour expliquer cette différence, nous avons distingué, en les dérivant du même recensement canadien, le total des immigrants italiens ayant seulement la citoyenneté canadienne et le total des immigrants italiens ayant aussi la citoyenneté canadienne. D'après cette répartition, nous soustrayons le premier (le nombre des immigrants d'origine italienne ayant exclusivement la citoyenneté canadienne) et nous ajoutons le second (le nombre des immigrants d'origine italienne ayant la citoyenneté canadienne et italienne) à la population italienne totale recensée. L'effectif ainsi obtenu représente la population italienne ayant la citoyenneté italienne, en incluant la population italo-canadienne (ou de double citoyenneté). De la sorte, la divergence entre l'effectif de source canadienne et son correspondant de source italienne est fortement réduite.

Notre contribution méthodologique n'a pas la présomption d'être la solution infaillible à une question aussi complexe que la standardisation des procédures statistiques nationales : la coïncidence entre la source canadienne et la source italienne n'est pas parfaite et devrait être vérifiée plus en profondeur, au moins par classe d'âge, avant de pouvoir tirer des règles de codification. Cependant, l'écart obtenu est suffisamment réduit pour démontrer — dans le cas des Italiens immigrés au Canada — la robustesse des informations collectées par le Registre des Italiens résidant à l'étranger et il est acceptable étant donné le but de notre analyse, qui n'est pas le dénombrement exact de la population italienne résidant au Canada, mais plutôt l'élaboration d'une relation logique entre des données dérivant des deux systèmes statistiques.

La différence de critère entre les deux sources a une signification politique claire lorsqu'il s'agit de la population ayant la double citoyenneté italo-canadienne : si la tendance amorcée en 1996 se maintient, cette population pourrait être caractéristique la nouvelle migration italienne au Canada, ce qui implique l'existence d'un nouveau profil démographique, celui de la population italo-canadienne¹³.

13. Ghio, « Est-ce que nous pouvons estimer l'identité italo-québécoise ? » Session 605 — À la recherche d'une identité culturelle : les jeunes d'origine italienne au Québec, 78^e congrès de Acfas, Montréal, 10-14 mai 2010.

RETOUR ET CITOYENNETÉ : UNE APPROCHE MULTIRÉGIONALE

La mise en perspective de la section précédente nous a permis de lier le retour avec le départ qui l'a précédé, de façon à retracer le cycle de vie des flux migratoires italiens vers le Canada. Pour vérifier la validité de relation retour-citoyenneté, nous examinerons d'abord l'hypothèse de Michalowsky et Tran (2008), qui est axée sur le binôme retour-retraite et ignore l'incidence du critère de la citoyenneté dans l'analyse. Cette section présente le modèle d'analyse et les phases opérationnelles de sa modélisation.

Présentation du modèle

Nous avons adopté le modèle multirégional de Rogers (1995) pour développer notre analyse transversale en utilisant les événements démographiques ventilés par région de résidence, population et classe d'âge, pour situer la migration de retour dans son contexte démographique. Une identité élémentaire est définie comme un groupe ou une population ayant des caractéristiques univoques permettant de le distinguer de l'ensemble. Le fruit de l'interaction, et pas simplement de l'agrégation, entre deux ou plusieurs identités élémentaires constitue un système.

Le modèle multirégional capture cette interaction entre les trois phénomènes démographiques (fécondité, mortalité et migration) par le biais d'une représentation matricielle. En la simplifiant, cette conceptualisation peut être formulée ainsi :

$$P_i^{t+n} = G * P_i^t \quad (1)$$

où G est l'opérateur de croissance qui, sous une forme matricielle, exprime les comportements démographiques observés pendant la période $(t, t+n)$ et désagrégés par classe d'âge et localisation spatiale; P_i^t est le vecteur recréant la structure par âge et la distribution territoriale d'une population résidant dans la région i au moment initial de la période d'observation (au temps t); P_i^{t+n} est le vecteur de la population à la fin de la période d'observation (au temps $t+n$).

En appliquant cette relation à toutes les populations observées, nous obtenons un système dans lequel l'espace et le temps deviennent des dimensions opérationnelles d'analyse, plutôt que de simples coordonnées de référence. Dans cet espace unifié, la migration de retour n'est plus un phénomène isolé : sa lecture est encadrée dans la perspective *systémique* des relations entre le régime démographique d'origine et celui de destina-

tion des flux migratoires. Si la matrice G , exprimant ce régime démographique, est projetée à l'infini, l'expression (1) se modifie de la façon suivante :

$$P_i^* = \lim_{t \rightarrow \infty} G^t P_i^t \quad (2)$$

où P_i^* est la population stable.

La population multirégionale stable permet de distinguer les effets de structure des effets de comportement¹⁴. Cette population asymptotiquement exponentielle évolue notamment selon un taux de croissance constant et avec une répartition par âge et par région invariable et indépendante de la structure par âge et par région de la population initiale. Le taux d'accroissement ainsi déterminé est dit intrinsèque parce qu'il dérive des virtualités de croissance implicites dans les conditions de fécondité, mortalité et migration observées par classe d'âge et région.

Passons maintenant à la modélisation du système démographique selon les paramètres de notre sujet d'étude, la population italienne immigrée au Canada, pour laquelle nous voulons faire ressortir trois phases du processus migratoire : le départ de l'Italie, le séjour au Canada, le retour en Italie.

Deux simulations: avec et sans prise en compte de la citoyenneté

Nous présentons deux simulations du système démographique Italie-Canada : la première formulée à partir de l'étude effectuée par Michalowski et Tran (2008), qui ne prend pas en compte le critère de citoyenneté ; la seconde, formulée pour réaliser les objectifs de notre recherche, qui utilise le critère de citoyenneté. Les composantes de chacune sont décrites en annexe.

Dans la première modélisation (sans le critère de citoyenneté), la population italienne immigrée au Canada est supposée adopter le comportement démographique de la population canadienne d'accueil, conformément à l'hypothèse markovienne qui soutient que la région de résidence détermine le régime démographique de la population résidante. Les composantes de ce système sont : (a) la population italienne résidant en Italie ; (b) la population canadienne résidant en Italie ; (c) la population italienne résidant au Canada. Plus précisément, la population (a) est la

14. Pour une application de la méthodologie de la population multirégionale stable à la population italienne, voir Termote et Bonaguidi, 1993.

population susceptible d'émigrer au Canada; la population (b) est la population immigrée au Canada et revenue en Italie; la population (c) est la population susceptible de retourner en Italie. Le tableau 2 présente la structure par âge des trois populations au début de la période d'observation.

TABEAU 2 Le système Italie-Canada reconstruit sans le critère de citoyenneté, année 2001

Population	Région		Effectifs	Structure par âge		
	de résidence	de naissance		% classe 0-19	% classe 60+	âge moyen
italienne	ITALIE	toutes	56 960 692	20	24	42
canadienne	ITALIE	toutes	3 941	6	11	39
italienne	CANADA	ITALIE	314 702	1	51	59

La seconde modélisation reflète notre hypothèse de recherche : elle utilise le critère de citoyenneté pour identifier les comportements démographiques d'une population. Les composantes de ce système sont : (a) la population de citoyenneté italienne résidant en Italie; (b) la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie; (c) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada; (d) la population née en Italie de citoyenneté canadienne résidant au Canada. Le tableau 3 présente la structure par âge des quatre populations au début de la période d'observation.

TABEAU 3 Le système Italie-Canada reconstruit avec le critère de citoyenneté, année 2001

Population	Citoyenneté	Région		Effectifs	Structure par âge		
		de résidence	de naissance		% classe 0-19	% classe 60+	âge moyen
italienne	italienne	ITALIE	toutes	55 625 803	19	25	42
canadienne	canadienne	ITALIE	toutes	3 941	6	11	39
italienne	italienne (pas exclusive)	CANADA	ITALIE	79 419	1	48	58
canadienne	canadienne	CANADA	ITALIE	235 283	1	53	60

RÉSULTATS DE L'ANALYSE

L'examen des résultats est effectué en trois étapes : l'analyse des mouvements migratoires, l'analyse spatialisée de l'espérance de vie et l'analyse de

l'état stable. À chaque fois, nous comparons les principaux résultats obtenus par les deux modélisations dans le but de déterminer leur capacité de représenter la dynamique démographique Italie-Canada pour la période 2001-2006.

Mouvements migratoires

Nous utilisons deux indicateurs pour illustrer les comportements migratoires des populations : l'indice synthétique de migration et l'âge moyen à la migration. L'indice synthétique de migration est la somme sur tous les groupes d'âge des taux annuels d'émigration par classe d'âge¹⁵. Cet indice définit le niveau général d'émigration de la population observée de la région de résidence vers la région de destination. Le tableau 4 montre les estimations obtenues pour le premier système.

TABLEAU 4 Le système Italie-Canada reconstruit sans le critère de citoyenneté — Mouvements migratoires 2001-2006

Population	Région		Indicateurs migratoires	
	de résidence	de destination	indice synthétique d'émigration *100	âge moyen à l'émigration
italienne	ITALIE	CANADA	0,1	35
canadienne	ITALIE	CANADA	93,5	52
italienne	CANADA	ITALIE	115	24

Nous pouvons noter une première incongruité : l'indice synthétique de migration marque une faible émigration de l'Italie vers le Canada à l'âge moyen de 35 ans et un niveau de retour assez élevé en Italie à l'âge moyen de 24 ans, ce qui contraste clairement avec les conclusions de l'étude Michalowski et Tran (2008) envisageant une migration de retour de la population italienne immigrée au Canada à la retraite. Au contraire, cette hypothèse semble valable pour la population canadienne résidant en Italie, qui enregistre un niveau d'émigration vers le Canada plutôt élevé à l'âge moyen de 52 ans. Le tableau 5 illustre les résultats obtenus pour le second système.

15. Les taux annuels d'émigration par classe d'âge sont calculés en faisant le rapport entre les émigrants observés pendant la période et la population à risque d'émigrer, soit la moyenne entre la population observée au début et à la fin de la période.

TABLEAU 5 Le système Italie-Canada reconstruit avec le critère de citoyenneté — Mouvements migratoires, 2001-2006

Population	Citoyenneté	Région		Indicateurs migratoires	
		de résidence	de destination	indice synthétique d'émigration *100	âge moyen à l'émigration
italienne	italienne	ITALIE	CANADA	0,2	30
canadienne	canadienne	ITALIE	CANADA	31,4	52
italienne	italienne (pas exclusive)	CANADA	ITALIE	10,9	45
canadienne	canadienne	CANADA	ITALIE	4,2	38

La population de citoyenneté italienne émigre au Canada à l'âge moyen de 30 ans et y revient à l'âge moyen de 45 ans ; l'indice synthétique de migration exprime un très faible niveau d'émigration de l'Italie vers le Canada et un niveau plus soutenu du mouvement de retour. En revanche, la population née en Italie résidant au Canada et de citoyenneté canadienne enregistre un indice synthétique de retour moins élevé et un âge moyen de 38 ans au retour. Une fois en Italie, cette dernière population fait partie de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie ; cette dernière population présente l'âge à l'émigration et l'indice synthétique de migration les plus élevés de toutes les composantes du système.

Cependant, l'introduction de la citoyenneté ajoute à cette modélisation une nouvelle dimension à l'analyse, la dimension juridique. Les relations entre les populations prennent alors une configuration différente : en plus des relations migratoires, nous devons considérer le changement de statut juridique dû à l'acquisition d'une nouvelle citoyenneté. Pour estimer cette relation supplémentaire, nous utilisons deux indicateurs de synthèse : l'indice synthétique de naturalisation et l'âge moyen à la naturalisation. Tout comme l'indice synthétique de migration, l'indice synthétique définit le niveau général (somme sur tous les âges) d'acquisition de la citoyenneté étrangère par une population immigrée. Le tableau 6 illustre ces résultats.

TABLEAU 6 Le système Italie-Canada reconstruit avec le critère de citoyenneté — Naturalisation, 2001-2006

Population	Région	Citoyenneté		Indicateurs de naturalisation	
		d'origine	par naturalisation	indice synthétique	âge moyen
italienne	CANADA	italienne	canadienne	2,7	35

La population italienne immigrée au Canada acquiert la citoyenneté canadienne à un âge moyen de 35 ans et montre un niveau relativement élevé de naturalisation. Nous pouvons constater la cohérence de ces résultats avec notre hypothèse de recherche : le niveau du retour de la population italienne immigrée au Canada de citoyenneté italienne est plus élevé que le niveau de la population italienne naturalisée. L'âge moyen d'émigration vers l'Italie est très bas, ce qui exclut une migration de retour après la retraite et laisse plutôt envisager un profil de circularité de l'expérience migratoire des deux populations.

Espérance de vie spatialisée

Une façon particulièrement significative d'évaluer les relations entre les composantes d'un système démographique est l'espérance de vie spatialisée. Alors que l'espérance de vie résume les conditions de mortalité d'une population fermée, au contraire l'espérance de vie spatialisée est une mesure des comportements conjoints de mortalité et de migration dans le cas de la première modélisation, et des comportements de mortalité, de migration et de citoyenneté dans la seconde. Un nouveau-né d'une population du premier système sera soumis à chaque âge au régime démographique de la région où il séjourne, alors qu'un nouveau-né d'une population du second système sera soumis à chaque âge au régime démographique de la population dont il a la citoyenneté. Nous estimons aussi pour chaque population l'espérance de vie spatialisée à 60 ans, qui correspond généralement à l'âge à la retraite (tableau 7).

TABLEAU 7 Le système Italie-Canada reconstruit sans le critère de citoyenneté — Espérance de vie spatialisée par région, 2001-2006

Population	Région de résidence	Espérance de vie à la naissance			Espérance de vie à 60 ans		
		années vécues		années vécues			
		dans la région de résidence	hors région de résidence		dans la région de résidence	hors région de résidence	
		ITALIE	CANADA		ITALIE	CANADA	
italienne	ITALIE	79	-	-	20	-	-
canadienne	ITALIE	64	-	15	18	-	2
italienne	CANADA	42	36	-	21	-	-

D'après la première modélisation, l'espérance de vie d'un Italien n'est aucunement touchée par la migration vers le Canada. Par contre, à sa naissance, un nouveau-né d'origine canadienne résidant en Italie peut s'attendre à vivre 15 ans de son existence au Canada ; à 60 ans, encore 2 ans au Canada. À sa naissance, un nouveau-né d'origine italienne résidant au Canada vivra en moyenne 36 ans (45 % de sa vie) en Italie ; l'âge de 60 ans atteint, l'Italie ne jouera plus aucun rôle dans son projet de vie.

Le tableau 8 montre les résultats obtenus par la seconde modélisation. En moyenne, un nouveau-né de citoyenneté italienne résidant en Italie n'a aucune chance de demeurer au Canada. À sa naissance, un nouveau-né citoyen canadien résidant en Italie peut s'attendre vivre au Canada 9 ans au cours de sa vie en gardant la citoyenneté canadienne ; à 60 ans, son espérance de vie au Canada n'est plus que d'un an. À sa naissance, un nouveau-né résidant au Canada qui est citoyen italien par *ius sanguinis* et citoyen canadien par *ius soli* peut s'attendre à vivre 21 ans de son existence au Canada. Il vivra 2 ans de son existence en Italie en gardant la citoyenneté italienne, et il vivra 70 % de sa vie (56 ans) au Canada en gardant le statut juridique de citoyen canadien. À 60 ans, il peut s'attendre à vivre 18 ans de son existence au Canada ; son espérance de vie en Italie devient alors nulle. À sa naissance, un nouveau-né d'origine italienne résidant au Canada et ayant la citoyenneté canadienne peut s'attendre à vivre 77 ans au Canada et 2 ans en Italie comme citoyen canadien. À 60 ans, son espérance de vie en Italie est nulle.

La lecture comparée des tableaux 7 et 8 permet de conclure clairement que le retour n'est une expérience migratoire liée à l'âge de la retraite pour aucune population des deux systèmes. De même, la prise en compte de la citoyenneté de la population d'origine italienne résidant au Canada permet d'atteindre un meilleur degré d'approximation de l'analyse, qui mériterait évidemment être perfectionné en introduisant d'autres dimensions, telles que la langue, le niveau de scolarité et l'emploi.

Analyse multirégionale stable

Quelle est l'incidence du passé sur les résultats obtenus jusqu'ici ? Cette dernière sous-section essaie de répondre à cette question en ayant recours à l'analyse de la population multirégionale stable. Cette méthodologie élimine l'effet dû à la structure de la population initiale, en faisant ressortir l'effet dû aux comportements de la période. Un système multirégional stable est vu comme une entité indéfiniment soumise aux lois constantes de fécondité, de mortalité et de migration observées pendant l'intervalle

TABLEAU 8 Le système Italie-Canada reconstruit avec le critère de citoyenneté — Espérance de vie spatialisée par région, 2001-2006

Population	Citoyenneté	Région	Espérance de vie à la naissance			Espérance de vie à 60 ans		
			années vécues			années vécues		
			dans la région de résidence	hors région de résidence		dans la région de résidence	hors région de résidence	
		de résidence		ITALIE	CANADA		ITALIE	CANADA
				citoyenneté	citoyenneté		citoyenneté	citoyenneté
				it.	it.		it.	can.
italienne	italienne	ITALIE	79	-	-	20	-	-
canadienne	canadienne	ITALIE	70	-	9	20	-	1
italienne	italienne (pas exclusive)	CANADA	21	2	-	18	-	3
canadienne	canadienne	CANADA	77	-	2	21	-	-

Abréviations : it. : italienne ; can. : canadienne

TABLEAU 9 Le système Italie-Canada reconstruit sans le critère de citoyenneté — Stabilité des comportements, 2001-2006

Population	Région	%	Âge moyen		Taux intrinsèques * 100				Nombre d'itérations	
	de résidence				natalité	mortalité	immigration	émigration		croissance
italienne	ITALIE	5	48		0,7	2,1	0,0	0,0	-1,4	2 623
canadienne	ITALIE	68	47		0,6	1,7	0,4	0,7	-1,4	2 623
italienne	CANADA	26	51		0,6	2,9	1,9	1,0	-1,4	2 623
Système		100			0,6	2,0	0,8	0,8	-1,4	2 623

TABLEAU 10 Le système Italie-Canada reconstruit avec le critère de citoyenneté — Stabilité des comportements, 2001-2006

Population	Citoyenneté	Région	%	Âge moyen	Taux intrinsèques * 100				Nombre d'itérations	
		de résidence			natalité	mortalité	immigration	émigration		croissance
italienne	italienne	ITALIE	0	48	0,7	2,2	0,3	0,0	-1,2	1 222
canadienne	canadienne	ITALIE	15	47	0,7	1,9	0,2	0,2	-1,2	1 222
italienne	italienne (pas exclusive)	CANADA	0	36	0,8	1,2	3,0	3,8	-1,2	1 222
canadienne	canadienne	CANADA	84	47	0,8	1,9	0,1	0,2	-1,2	1 222
Système			100		0,7	1,9	0,1	0,1	-1,2	1 222

d'observation. Étant donné qu'à l'intérieur du système l'immigration et l'émigration se compensent, le taux intrinsèque de croissance du système coïncide avec son taux intrinsèque d'accroissement naturel. Le nombre d'itérations nécessaires pour rejoindre l'état de stabilité permet d'évaluer la vitesse absolue du système : un nombre élevé indique une forte hétérogénéité entre les composantes du système.

Le système multirégional stable dérivé de la première modélisation est présenté dans le tableau 9. Sa vitesse absolue est très élevée ; pour faire ressortir les fortes disparités entre les composantes, nous devons analyser la vitesse relative de chacune. Pour la population italienne, le taux intrinsèque de croissance correspond au taux de Lotka (le taux d'accroissement naturel) car l'impact de la migration est nul. Au contraire, pour la population canadienne, le taux intrinsèque d'émigration accroît le déficit produit par le taux intrinsèque de mortalité, qui, à son tour, pour la population italienne résidant au Canada, est partiellement compensé par le taux intrinsèque d'immigration. La composante la plus rapide du système est la population canadienne résidant en Italie qui représente 68 % du système stable ; mais ce résultat est tout à fait incohérent avec le poids initial de cette population (tableau 2).

Le système multirégional stable issu de la seconde modélisation (tableau 10) apparaît généralement plus homogène que le précédent. En ce qui concerne la population de citoyenneté italienne résidant en Italie, nous pouvons interpréter la différence entre le taux de retour observé et le taux intrinsèque de retour comme la résultante de la différence entre l'âge moyen au retour des citoyens italiens provenant du Canada et l'âge moyen de la population de citoyenneté italienne résidant en Italie. La population de citoyenneté canadienne résidant en Italie a une vitesse relative bien différente de celle obtenue par la première modélisation (sans prise en compte de la citoyenneté) : elle est essentiellement produite par le taux intrinsèque d'accroissement naturel (le taux intrinsèque d'immigration compense le taux intrinsèque d'émigration). La population de citoyenneté italienne résidant au Canada a un âge moyen de 36 ans et une dynamique migratoire assez intense. De cette lecture se dégage un comportement des Italiens immigrés au Canada pendant la période 2001-2006 contrastant avec celui plus traditionnel de l'après-guerre. L'importance de la population italienne résidant au Canada et de citoyenneté canadienne est considérable : elle compte pour 84 % de la population stable totale en rejoignant la vitesse du système d'une façon quasi-autonome : le taux intrinsèque d'immigration est très proche du taux intrinsèque d'émigration ; par conséquent, le taux intrinsèque de croissance pour cette composante du

système est presque égal au taux intrinsèque d'accroissement naturel. Enfin, le pourcentage nul de la population de citoyenneté italienne en Italie et de la population italienne résidant au Canada ayant gardé la citoyenneté italienne ne doit pas surprendre : les comportements impliquent une tendance structurelle au vieillissement et à la disparition.

L'analyse comparative des résultats produits par les deux modélisations amène à écarter le premier système. Ce dernier, qui a été reconstruit suivant l'approche alternative suggérée par Michalowsky et Tran (2008), souffre d'une distorsion initiale. L'analyse de la migration de retour à partir du seul dénombrement de la population canadienne recensée en Italie est exagérément réductrice d'un point de vue macro et peu plausible d'un point de vue micro : un individu rationnel qui a l'intention de faire un retour maintient, en gardant sa citoyenneté, le lien d'appartenance à son pays d'origine. La conclusion qui se dégage atteste donc pour la période 2001-2006 l'existence d'une corrélation positive entre le comportement migratoire de retour des immigrants italiens au Canada et la conservation du statut de citoyen italien ; à cette corrélation correspond une relation négative entre le comportement migratoire de retour des immigrants italiens au Canada et la perte de la citoyenneté italienne associée à la naturalisation canadienne.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Nous avons structuré l'analyse de la migration italienne de retour du Canada selon une perspective combinée origine-destination, ce qui a d'abord nécessité une analyse critique des sources des deux pays. La reconstruction historique du cadre juridique des relations entre l'Italie et le Canada nous a permis de concentrer notre attention sur la période 2001-2006. Notre analyse transversale a suivi une argumentation dialectique, c'est-à-dire que nous avons modélisé le système démographique Italie-Canada suivant deux approches : l'approche traditionnelle, qui considère le binôme retour-retraite, et notre approche, qui propose la corrélation retour-citoyenneté.

La première conclusion concerne les sources de données. Notre étude a démontré que les sources administratives peuvent apporter leur contribution à l'analyse des phénomènes sociaux, à condition que leur fiabilité puisse être vérifiée. Dans notre étude, nous avons pu valider les données tirées du Registre des Italiens résidant à l'étranger par les données dérivées du recensement canadien. Le niveau de corrélation atteint entre les deux

sources a démontré que le Registre des Italiens résidant à l'étranger offre des perspectives d'étude qui méritent d'être développées.

La seconde conclusion concerne le choix de la dimension institutionnelle. La définition de cette dimension a permis de faire ressortir une tendance spécifique au retour de la population italienne immigrée au Canada ayant maintenu sa citoyenneté italienne. Cet aspect pourrait à notre avis inspirer la recherche future : quel est le rôle que nous pouvons attribuer à l'intégration *via* la naturalisation, par rapport à l'ensemble du processus d'intégration, qui inclut une pluralité d'aspects sociaux, démographiques, linguistiques, économiques et autres ?

Dans cette perspective, l'étude du cas italien se révèle particulièrement instructive en raison de la transformation de l'Italie d'un pays d'émigration à un pays d'immigration. L'analyse comparative du retour de la population italienne immigrée dans des pays différents peut représenter une première étape pour comprendre l'impact que les politiques migratoires des pays de destination ont exercé sur l'intégration et sur la propension au retour de la population italienne immigrée. Dans cette optique, nous soutenons que la recherche devra tenir compte de nouvelles formes de citoyenneté (la double citoyenneté ou la citoyenneté européenne) pour comprendre si ces dernières configurations juridiques mènent à la définition de nouvelles identités politiques et démographiques.

ANNEXE

Système sans citoyenneté

- a) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001 ; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006 ; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006 ; les mouvements migratoires vers le Canada par classe d'âge sont extraits des registres des municipalités italiennes ; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de statistique ;
- b) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie est tiré du recensement italien de 2001 ; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006 ; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006 ; les mouvements migratoires par classe d'âge vers le Canada sont tirés des registres des municipalités italiennes ; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie en 2006 est estimé à partir de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de statistique ;
- c) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Canada en 2001 est tiré du recensement canadien de 2001 ; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006 ; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006 ; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés des registres des municipalités italiennes ; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Canada en 2006 est estimé sur la base du recensement canadien de 2006.

Système avec citoyenneté

- a) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001 ; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006 ; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité

pour la période 2001-2006 ; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens italiens vers le Canada sont tirés des registres des municipalités italiennes ; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est obtenu suite à la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de statistique ;

- b) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie est tiré du recensement italien 2001 ; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006 ; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006 ; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens canadiens vers le Canada sont obtenus à partir des registres des municipalités italiennes ; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie en 2006 est estimé à partir de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de statistique ;
- c) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Canada en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger ; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006 ; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006 ; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens italiens vers l'Italie sont extraits des registres des municipalités italiennes ; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Canada en 2006 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger ;
- d) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté canadienne et résidant au Canada en 2001 est estimé en soustrayant de la population née en Italie recensée au Canada en 2001, la population de citoyenneté italienne résidant au Canada ; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006 ; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006 ; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens canadiens vers l'Italie sont tirés des registres des municipalités italiennes ; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie résidant au Canada en 2006 et de citoyenneté canadienne est estimé en soustrayant de la population née en Italie et recensée au Canada en 2006, la population de citoyenneté italienne.

BIBLIOGRAPHIE

- BASE DE DONNÉES SUR LA LONGÉVITÉ CANADIENNE (BDLC). *Tables de mortalité — Sexes réunis*, [En ligne]. <http://www.bdlc.umontreal.ca/bdlic/prov/can/can.htm> [Page consultée le 15 janvier 2009]
- FRENK, J., et collab. 1994. « Elements for a theory of the health transition », dans L. C. CHEN, A. KLEINMAN et N. C. WARE (dir.), *Health and social change in international perspective*. Boston : 25-50
- GHIO, D. 2009. *La migration de retour de la population italienne résidant au Canada et en Belgique*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- ISTAT [Institut Italien National de Statistique]. *14 Censimento generale della popolazione e delle abitazioni*, [En ligne]. <http://dawinci.istat.it/MD/> [Page consultée le 15 janvier 2009]
- ISTAT [Institut Italien National de Statistique]. *Movimento migratorio della popolazione residente* [En ligne] <http://www.istat.it/dati/catalogo/> [Page consultée le 15 janvier 2009]
- ISTAT [Institut Italien National de Statistique]. *Tavole di mortalità e di fecondità*, [En ligne]. <http://demo.istat.it/> [Page consultée le 15 janvier 2009]
- MICHALOWSKI, M. et K. TRAN. 2008. « Les Canadiens à l'étranger », *Tendances sociales canadiennes*, 11, 008 : 33-43
- RALLU, J. L. 2003. « L'étude des migrations de retour : données de recensement, d'enquête et de fichier », dans G. CASELLI, G. VALLIN et G. WUNSCH (dir.), *Démographie : analyse et modèles. IV : les déterminants de la migration*. Paris, Ined-PUF : 199-209
- ROGERS, A. 1990. « Return migration to region of birth among retirement-age persons in United States », *Journal of Gerontology*, 45, 3 : 128-134
- ROGERS, A. 1995. *Multiregional Demography. Principles, methods and extensions*, John Wiley & Sons, 236 p.
- SIMMONS, A. B. 1986. « Recent studies on place-utility and intention to migrate : an international comparison », *Population and Environment*, 8 : 120-140
- STATISTIQUE CANADA. *Census of Canada, 1971-2001 : public use microdata file — individuals* [En ligne]. Data Liberation Initiative, 2006/04/26 (STC 95M0016XCB) [Page consultée le 15 janvier 2009]
- STATISTIQUE CANADA. 2006. *Census of Canada 2006*. [En ligne, pages consultées le 15 janvier 2009]
- STATISTIQUE CANADA. *Statistique de l'immigration* [En ligne]. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/202/301/immigration_statistics-ef/index.html [Page consultée le 15 janvier 2009]
- STATISTIQUE CANADA. *Taux de fécondité par âge*, [En ligne]. http://www.statcan.gc.ca/kits-trousses/cyb-adc1999/health-sante/edu04_0078e-fra.htm [Page consultée le 15 janvier 2009]

- TERMOTE, M. et A. BONAGUIDI. 1993. « La population multirégionale stable comme instrument d'analyse conjoncturelle. Une application à l'Italie, 1977-1986 », *Cahiers québécois de démographie*, 22 : 313-338
- UNECE. 2006. *The challenges of measuring emigration and remittances*, Working Papers UNECE, 61 p.
- WALDORF, B. 1995. « Determinants of international return migration intentions », *Professional Geographer*, 47, 2 : 125-136
- WALDORF, B. 1998. « A three dimensional life table approach to immigrants' sojourns abroad », *Papers in Regional Science*, 77, 4 : 407-425

ABSTRACT

Daniela GHIO

Administrative Data Sources for Statistical Purposes. The Contribution of the Register of Italian Population Abroad to Studying Return Migration By a Regional Approach

An alternative method is proposed to explain return migration dynamics, based on the relationship between citizenship and return migration. Exclusive access to the Register of the Italian Population Abroad enables a comparative method to be elaborated to test the following hypothesis: return migration among the Italian population in Canada is related to keeping Italian citizenship. For this purpose, an origin — destination approach is adopted to create a cross-data historical overview of Italian migration to Canada from 1966 to 2006, focussing on the period 2001 to 2006. Using a multiregional model (Rogers, 1995) to simulate an Italian—Canadian demographic system enables the interaction between demographic phenomena and naturalisation to be captured. The article demonstrates the existence of a positive relationship between *return to Italy* and *Italian citizenship* for Italian Canadians living in Canada.